

TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Octobre 2023

#36

P. 4

Zoom du mois :
Foire de Luchon

P. 5-6

Actualités/Brèves :
Journées Agricoles du Volvestre
Conférence de presse de
rentrée

P. 7-8

Infos techniques :
Développez vos projets de
territoires avec Terralto !
Concours de Bovins de
boucherie 2023

P. 9

Chronique juridique :
Entreprise Individuelle : une
nouvelle mention obligatoire
à porter sur vos documents

P. 10-11

Chronique CDA31/CD31 :
Travailler ensemble pour
accompagner au mieux
les agriculteurs fragilisés



P.12 LE PORTRAIT DU MOIS
LES EUPHORBES AU JARDIN

P.2-3

Des outils pour sécuriser vos
démarches réglementaires



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE



Édito

Un des rôles de la Chambre d'agriculture est d'informer et d'accompagner les agriculteurs sur les démarches réglementaires. Elles sont nombreuses, parfois contraignantes et c'est pour cela que dans ce numéro nous mettons en avant les outils d'aides à la sécurisation des démarches réglementaires avec MesParcelles. L'objectif de cet outil est de vous faciliter la vie au quotidien sur la gestion de la PAC, des produits phyto, des plans de fumure, ... nous vous donnons tous les éléments pour y voir plus clair.

Nous partageons aussi un retour en images et en chiffres sur les événements que nous avons organisés au mois de septembre. Foire de Luchon, Journées Agricoles du Volvestre, Concours de bovins de boucherie, autant de rendez-vous dédiés à la mise en valeur de notre agriculture et de notre élevage, des moments privilégiés pour se retrouver, se faire connaître, tisser des liens entre professionnels et avec le grand public plus nécessaire que jamais.

Pour continuer à tisser du lien et à partager les bonnes pratiques entre agriculteurs sur les sujets du moment, nous avons décidé de mettre en place des petits déjeuners mensuels thématiques. Prenez date !

Nos missions Chambre, nous amènent aussi à accompagner les collectivités dans leurs projets territoriaux sur les enjeux agricoles en lien avec le foncier, l'énergie, l'alimentation, l'économie, c'est pour cette raison que nous venons de publier un catalogue spécifique à cet accompagnement. Nous vous invitons à le découvrir ici.

Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

MES PARCELLES

Des outils pour sécuriser vos démarches réglementaires

Les réglementations liées à l'agriculture sont nombreuses et ont vocation à conserver des modes d'exploitations respectueux de l'environnement. Afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans ces démarches réglementaires, les Chambres d'agriculture mettent à disposition un site web PROAGRI ouvert à tous sur la réglementation nationale et locale par thématiques sur : www.info-reglementaire.proagri.fr

Vous y retrouverez l'essentiel de la réglementation sur la PAC, l'élevage, les aspects environnementaux, la gestion des produits Phytopharmaceutiques, l'agriculture biologique et les certifications environnementales.

Outre ce site, le réseau des Chambres d'agriculture a conçu un outil de traçabilité réglementaire et de gestion technique et économique des cultures, MesParcelles.

Pour aller plus loin dans la sécurisation réglementaire des exploitations MesParcelles, l'outil des Chambres d'agriculture

Le réseau des Chambres d'agriculture a développé MesParcelles, un outil de pilotage de l'exploitation qui permet de reprendre la main sur le suivi de l'exploitation.

Face à l'augmentation des contraintes réglementaires, MesParcelles permet de valoriser vos actions et d'être un atout dans la conduite de votre exploitation. Vous pourrez ainsi :

- être en permanence à jour du point de vue réglementaire,
- aller plus loin dans votre suivi,
- vous aider à mieux anticiper les évolutions d'un marché.

La sécurité réglementaire, c'est facile !

Grâce au logiciel, vous avez la possibilité de tracer proprement et au jour le jour l'ensemble de vos actions au champ. Il permet de répondre à l'ensemble des exigences réglementaires de votre exploitation.

• Déclaration PAC

MesParcelles vous permet de préparer votre déclaration PAC tout au long de l'année. Il est compatible avec TéléPAC et lors de la période de déclaration, exporter simplement votre assolement pour avoir le RPG complété automatiquement dans le site du Ministère. Il permet également de vérifier à l'avance que vous respectez bien l'écorégime et la BCAE8.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne utilisent MesParcelles pour réaliser l'ensemble des accompagnements PAC qu'ils réalisent sur le terrain.



• Réglementation phytosanitaire

Suivre l'évolution de la réglementation phytosanitaire s'avère souvent compliqué. En utilisant cet outil, au fur et à mesure de vos saisies, vous êtes alerté si l'action que vous avez prévue de réaliser ne respecte pas la réglementation.

Un outil de vérification automatique en un clic est également inclus.

En cas de contrôle, éditez simplement votre registre phytosanitaire.



• Règlementation zones vulnérables

Si vous êtes en zone vulnérable, le module plan de fumure, automatisé et facile à utiliser vous donnera les moyens d'atteindre vos objectifs en termes agronomiques tout en respectant la directive nitrates. Vous pourrez ainsi :

- Calculer les quantités d'azote à apporter grâce aux méthodes définies par le GREN
- Vérifier que vous respectez les doses préconisées dans le cahier d'épandage
- Vérifier que vous respectez les périodes d'épandage de vos différentes matières fertilisantes
- Tracer les périodes d'implantation et de destruction de vos CIPAN sur vos intercultures longues
- Calculer automatiquement votre bilan azoté post-récolte lorsque vous utilisez la dérogation argile

En cas de contrôle, éditez en quelques clics votre PPF, votre cahier d'épandage et le cas échéant votre bilan azoté post-récolte.

Parcelle	Superficie (ha)	Nom	Culture	Culture précédente	Surf. (ha)	Obs. (ha)	N à apporter	N restant à apporter	Engrais	Date	Surf. (ha)	ON (kg/ha)	N (kg/ha)	N total (kg/ha)
14	81.2	parcelle n°11	Bél des Nèzes	mait four...	1.3	88	240	88	Ammoniate...	05/02/2023	1.3	149.253	88	90
									Ammoniate...	05/02/2023	1.3	80 kg	39	39
									Uréa 46	05/02/2023	1.3	173.913	88	88
									Ammoniate...	15/04/2023	1.3	268.898	88	90
14	84.2	parcelle n°11	Bél des Nèzes	mait four...	1.22	88	250	88	Ammoniate...	05/02/2023	1.22	149.253	93	93
									Ammoniate...	05/02/2023	1.22	80 kg	39	39
									Uréa 46	05/02/2023	1.22	173.913	88	88
									Ammoniate...	15/04/2023	1.22	268.898	88	90

Un outil facile à mettre en place :

Mes parcelles fonctionne directement dans votre navigateur internet, pas besoin d'installer de logiciel. La saisie peut également être faite directement au champ depuis un smartphone Android ou un iPhone. Les mises à jour se font automatiquement et vous êtes tenus au courant en direct des dernières évolutions réglementaires.

Le numérique n'est pas tout, il faut aussi de l'humain !

La Chambre d'agriculture de Haute-Garonne vous accompagne pour vous lancer et maîtriser petit à petit tous les modules de l'outil. MesParcelles est un service « tout compris ». Avec l'abonnement, une assistance téléphonique gratuite du lundi au vendredi, une messagerie intégrée, un bulletin d'informations périodique et un programme de formations spécifiques financé à 100% par VIVEA vous permettront d'être autonomes tout en bénéficiant d'un appui en cas de doute. En tant qu'abonné, vous bénéficiez, en plus, de réductions sur



Le smartphone, allié de la sécurité réglementaire

MesParcelles possède, incluse dans l'abonnement, une application smartphone performante qui vous permet de remplacer complètement le cahier du tracteur avec ou sans réseau.

Grace à elle, vous vous affranchissez de la saisie sur l'ordinateur une fois de retour au bureau et vous vous assurez que tout est saisi au moment où vous quittez le champ.

Vous êtes directement alerté en cas d'erreur sur une saisie phytosanitaire (mélange, dose...) et vous avez dans votre poche en permanence une base de données sur les produits phytosanitaires à jour.

Le module cartographique ajouté récemment, vous permet de bien visualiser vos parcelles et de préparer les chantiers à réaliser, connaître vos surfaces ou vérifier que votre salarié a bien réalisé le chantier demandé où que vous soyez.

de nombreuses prestations de conseil ainsi que d'un système de parrainage.



PROJET : Guillaume LAPLACE

06 74 56 04 34

guillaume.laplace@haute-garonne.chambagri.fr

NORD TOULOUSAIN : Jérôme SOUBIE

06 74 75 30 17

jerome.soubie@haute-garonne.chambagri.fr



LAURAGAIS : Loïc SALABERT

06 31 97 30 45

loic.salabert@haute-garonne.chambagri.fr

SUD TOULOUSAIN : Damien MAREQUESTRE

06 89 84 05 43

damien.marequestre@haute-garonne.chambagri.fr



COMMINGES : Julien FABRY

07 88 19 86 85

julien.fabry@haute-garonne.chambagri.fr



Agenda



JEUDI 23 NOVEMBRE 2023
JOURNÉE FOURRAGES AU
GAEC LES BESSOUS
DE 9H À 16H

Améliorer ses performances technico-économiques et de gestion du travail grâce aux outils connectés de gestions des prairies
Inscription obligatoire auprès de Michèle Cazassus : 05 61 94 81 64



MARDI 28 NOVEMBRE 2023
JOURNÉE TRANSMISSION

à Carbone, Centre Socio-culturel
De 9h30 à 17h00
Journée organisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et les partenaires de la transmission.
Inscription : Gaëlle Lemaire
06 77 94 56 91
Plus d'infos sur notre site internet



NOTRE NOUVEAU CATALOGUE
DE FORMATIONS EST EN LIGNE



Consultez notre site internet : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr, vous y trouverez des documents, les actualités de la Chambre d'agriculture et des élus, les formations...
La Chambre d'agriculture publie hebdomadairement une newsletter, pour vous inscrire, complétez le formulaire en ligne sur notre site (bouton newsletter sur la page d'accueil).
Et on se retrouve sur Facebook pour les moments forts...

LE ZOOM DU MOIS

Un second essai transformé pour cette nouvelle édition de la foire de Luchon !

Météo et animaux étaient au rendez-vous samedi 9 septembre à Luchon pour fêter la descente d'estive.

29 éleveurs transhumants Haut-Garonnais ont participé à la foire en présentant à la vente 157 bovins, 600 brebis et 15 équins. Les acheteurs étaient nombreux, et les transactions sont allées bon train ce matin-là, marquées par des ventes de gré à gré réalisées avec les négociants et/ou les éleveurs.

Le pôle machinisme agricole s'est étoffé et diversifié avec la présence d'entreprises de travaux en montagne aux côtés des concessionnaires de matériels agricoles.

Le public aussi était au rendez-vous. Les visiteurs ont pu découvrir et consommer les produits locaux sur le marché de producteurs, et assister aux démonstrations de tonte et de chiens de troupeaux. Plus de 580 repas ont été servis par le traiteur Saveurs Nature et Tradition.

L'après-midi a été rythmé par la vente de génisses gasconnes des Pyrénées reproductrices organisée par le syndicat gascon de Haute-Garonne et une présentation de chevaux de lourds réalisée par l'association départementale des chevaux de traits. La journée s'est clôturée par un apéritif festif avec le groupe Folies Bandas.

L'équipe de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne et les éleveurs organisateurs se sont fortement mobilisés pour assurer la réussite de cet évènement à la fois professionnel et convivial, afin de proposer une vitrine de l'élevage de montagne et promouvoir les produits issus de l'agriculture pastorale et de l'artisanat pyrénéen.



Apéritif



Discours d'inauguration



Vente d'animaux

Contact :
Leslie SAINT-GENIEZ, conseillère-animatrice pastoralisme
Tél : 06 74 10 42 38
leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr

Retour sur les Journées Agricoles du Volvestre

Les Journées Agricoles du Volvestre se sont déroulées du vendredi 15 septembre au dimanche 17 septembre. La Chambre d'agriculture est partenaire de cet évènement pour l'organisation des concours et les présentations d'animaux.

Les concours de Bovins Viande ont réuni les races Blonde d'Aquitaine, Limousine et Gasconne des Pyrénées avec respectivement 62, 44 et 50 animaux. Le concours de Bovins Lait a présenté 30 vaches et génisses Prim'Holsteins et 3 Pro-cross.

Les palmarès sont disponibles sur notre site : www.haute-garonne.chambre-agriculture.fr. Les concours ont été suivis de présentations des races Bazadaise, Salers et Aubrac. Les races ovines ont été présentées sur le stand ovins.

Les concours annuels sont l'occasion de récompenser les éleveurs. Les Sabots de bronze concernent le tandem éleveur - conseiller. Ainsi les meilleurs éleveurs du département sont classés sur des critères de technicité et de niveau génétique. Cette année, le Sabot de bronze pour la race Limousine a été décerné au GAEC de Bordevieille (Saubens - 31) et son conseiller Christophe Gaillard ; pour la race Blonde d'Aquitaine, ce sont Julie Duclos (31) et sa nouvelle conseillère Florence Guillerault qui ont été mises à l'honneur ; enfin le GAEC AB2C et sa conseillère Clémence Berger ont reçu le Sabot de bronze pour la race Gasconne des Pyrénées.

Le trophée Vincent Bertrand, en l'honneur de cet ancien conseiller, récompense l'animal présent sur le concours qui a le meilleur IVMAT (index de synthèse des valeurs maternelles). Le GAEC du Camp de la Salle a été récompensé grâce à son taureau Ramos (IVMAT de 115).



Sabot de bronze Gasconne des Pyrénées attribué au GAEC AB2C



Sabot de bronze Limousin au GAEC Bordevieille



Concours Blonde d'Aquitaine



Trophée Vincent Bertrand attribué au GAEC Camp de la Salle et remis par Florian Leguay, membre du bureau de la Chambre d'agriculture.



Concours Primholstein

Alerte MHE (maladie hémorragique épizootique) : des cas ont été confirmés dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées

La Chambre d'agriculture est mobilisée depuis fin septembre suite à la détection de 3 cas de MHE dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées. Dans cette situation, la réglementation européenne prévoit la mise en place d'une zone de 150 km autour de chaque foyer, dans laquelle la Haute-Garonne et l'Ariège sont, à ce jour, en totalité comprises, et depuis laquelle il est interdit d'exporter, vers d'autres pays membres de l'Union Européenne, des ruminants vivants destinés à l'élevage ou l'engraissement. Des négociations sont d'ores et déjà en cours, avec l'Espagne et l'Italie notamment, afin de mettre en place des accords bilatéraux qui nous permettraient d'exporter à nouveau vers ces deux pays.

Dans le cadre des **dérogations de sortie** d'une zone réglementée vers une zone indemne, et afin de limiter la diffusion de la maladie, les animaux doivent faire l'objet d'une désinsectisation au moins 7 jours avant le départ. Les camions doivent également être désinsectisés. Pour rappel, les animaux qui sortent de la ZR vers la ZI pour l'abattoir ne doivent pas être traités (temps d'attente !)

A l'heure où cet article est écrit, la Chambre effectue une première **estimation des impacts**, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.



Réunion d'information sur la MHE organisée par la Chambre d'agriculture à St Gaudens, le 29 septembre.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- le service de santé et protection animales de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) au 05 67 69 11 26 ou 05 34 45 34 45 ou ddpp@haute-garonne.gouv.fr

ou

- le Groupement de Défense Sanitaire de la Haute-Garonne (GDS) au 05 61 10 43 26.

Conférence de presse de rentrée



Sébastien Albouy, président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, s'est exprimé vendredi 8 septembre lors de notre conférence de presse de rentrée. Ce rendez-vous pris avec la presse a été l'occasion de faire un point d'étape sur les chantiers ouverts et les travaux qui occuperont les élus jusqu'à la fin de l'année.

Sébastien Albouy a rappelé les engagements pris sur le renouvellement des générations avec l'objectif de créer de la **valeur ajoutée sur les exploitations** pour qu'elles deviennent plus rentables (cultures en AOP, sous contrat, vente directe, ...) et ainsi faciliter l'installation.

Il a aussi abordé le sujet de **l'adaptation au changement climatique** et de l'eau. Il a rappelé que pour arriver à atteindre

les objectifs des Accords de Paris, il est nécessaire d'implanter des couverts végétaux et de diversifier les assolements avec les légumineuses. Pour arriver à ces objectifs, il a rappelé que **l'accès à l'eau** est primordial et qu'il faudra pour cela créer des retenues collinaires. L'objectif est d'avoir accès à l'eau et de pouvoir l'utiliser au bon moment, notamment pour faire naître les couverts.

Il a également ajouté que 90 % du fumier devra être méthanisé pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture et par substitution à l'usage d'énergies fossiles.

Sébastien Albouy s'est aussi exprimé sur le sujet de **l'agrivoltaïsme** en rappelant que les investissements doivent profiter au département et que la Chambre d'agriculture sera très vigilante pour que les projets soient possédés par les acteurs du territoire, de manière collective pour qu'il n'y est pas de dérive.

La Chambre se prépare d'ailleurs à proposer aux acteurs locaux des solutions pour entreprendre dans ce type de projet.

Concrétisez vos projets de territoires avec Terralto !

Forte de son ancrage territorial, de sa connaissance des agriculteurs et des opérateurs locaux, la Chambre d'agriculture est déterminée à appuyer les collectivités locales dans l'émergence et le développement de projets visant à dynamiser les territoires.

Vous avez des projets, la Chambre d'agriculture vous accompagne sur les sujets suivants :

- **Aménager votre territoire** en prenant en compte les enjeux agricoles
- **Favoriser la création et la reprise d'entreprises** agricoles
- Dynamiser l'économie locale et créer votre projet de territoire autour de l'**alimentation**
- Contribuer à la **gestion durable de l'eau** pour limiter les impacts du changement climatique
- Produire de l'**énergie** renouvelable
- Être accompagné dans le traitement, la valorisation et le retour au sol des **déchets organiques**
- Assurer la promotion de l'agriculture dans toutes ses dimensions et sa diversité



Découvrez notre catalogue d'offre de services TERRALTO, sur notre site web.

Contact : Tél : 05 61 10 43 01

Concours d'animaux de boucherie : 90% des animaux vendus pour un prix moyen de 7,50 €/kg



Comme chaque année, la FDACVA et la Chambre d'agriculture ont organisé le concours des animaux de boucherie, le 21 septembre, au parc des expositions de Villeneuve de Rivière sur le site des Pyrénéennes.

Cette année, **25 éleveurs ont présenté 94 animaux de qualité.** Cet événement permet de mettre en avant le travail de finition des animaux et de faciliter la mise en relation de tous les acteurs de la filière. De nombreux bouchers avaient fait le déplacement.

Les ventes se sont déroulées en deux temps :

- une vente aux enchères des 8 premières vaches classées par le jury
- une vente à la barre de tous les autres animaux présents

La vente aux enchères a permis d'obtenir **des prix de vente de 7,80 €/kg jusqu'à 10,80 €/kg** pour la vache qui a remporté le Super Grand Prix d'Excellence. Les acheteurs, la boucherie d'Auchan de ST Gaudens, JUCLA pour des bouchers, SVA, GOUACH, Vivadour pour la boucherie Sabathé se sont prêtées au jeu des enchères. Ce concours d'animaux de boucherie permet de mettre en avant le savoir-faire des éleveurs, relayé par les bouchers auprès de leurs clients. Ces derniers communiquent ensuite sur la qualité des animaux qu'ils achètent.

Les ventes à la barre permettent de vendre la grande majorité des animaux présentés. En général, le prix de vente est supérieur au prix en ferme. Ce fût de nouveau le cas cette année avec un prix moyen de vente de 7,35 €/kg.

Formations

> INFIRMIER ÉQUIN : SOINS D'URGENCE

1 jour : 17 octobre 2023 au Lherm
Contact : Aurélie Moreira
06 83 11 76 36

> ESTIMER L'ÉTAT CORPOREL DES BREBIS ET ADAPTER L'ALIMENTATION

1 jour : 25 octobre 2023 à Saint-Gaudens
Contact : Anne Reeb :
06 74 00 77 86

> AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS : ADOPTER DES OUTILS D'ANALYSE ET D'AIDE À LA DÉCISION

1 jour : 20 octobre 2023 à Sepx
Contact : Carole Merienne :
06 47 44 07 65

Administration générale, formation :

Tél : 05 62 79 90 96 ou

formation@haute-garonne.chambagri.fr

BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :
Tél : 05 61 10 42 60

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :
Tél : 06 45 34 10 50

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :
Tous les jours de 9h à 12h
Tel : 05 61 40 43 00

Répertoire départ installation (RDI)

Vous cherchez un repreneur ou un associé pour votre exploitation, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consulter le site Internet : www.repertoireinstallation.com

> OFFRES D'EXPLOITATION

- Secteur coteaux de Gascogne, recherche d'associé(e) en grandes cultures. 200 ha en grandes cultures Bio, une partie irrigable et tout le matériel nécessaire. Atelier de transformation végétale. Profil recherché en grandes cultures, avec connaissance et conscience du travail. Pas forcément de diplôme requis mais un minimum d'expérience et une volonté d'implication. Salarier et/ou stage parrainage CEFI au démarrage. Réf : 31-23-008.

- Secteur coteaux de Gascogne, recherche d'un ou des associé.e.s en bovin lait. Exploitation de 160 ha de cultures de vente et production de fourrage et 85 vaches laitières avec robot de traite. Les profils éleveurs seront privilégiés avec un minimum d'expérience agricole mais pas de prérequis définis. La recherche de technicité et de performance est un point primordial de l'exploitation. Salarier et CEFI souhaités. Réf : 31-23-009.

> CANDIDATS EN RECHERCHE

- De formation en BTS agricole, projet en grandes cultures en agriculture de conservation avec production de semences de plants potagers et porte-graines. Expérience en exploitations agricoles et ETA. Recherche d'au minimum 70 ha en fermage dans le Lauragais, secteur Villefranche-de-Lauragais. Réf : 31-23-016.

- Installée depuis des dizaines d'années. Projet de déménagement de l'exploitation en ovins viande et équin. Recherche de 15 à 30 ha avec bâtiments en location ou à l'achat dans le Comminges, secteur Barbazan. Réf : 31-23-017.

- Projet de reprise ou création d'une exploitation en maraîchage Bio et agroforesterie, avec un volet social en deuxième temps. Recherche de foncier entre 2 et 5 ha à l'achat autour de Toulouse. Réf : 31-21-014.

La Chambre lance des petits déjeuners mensuels sur les exploitations agricoles. Prenez date !

Ces rencontres sont ouvertes à tous les agriculteurs et agricultrices afin de favoriser les partages de savoir et les bonnes pratiques sur des thématiques variées. Après un premier rendez-vous réussi chez Jérôme et Benoit Dal au GAEC du Colombier, nous vous proposons deux dates au mois de novembre.

"METTRE EN PLACE UN PROJET DE BÂTIMENT AGRICOLE PHOTOVOLTAÏQUE"

Mardi 7 novembre chez Vanessa Barthe à Couret.

Vanessa Barthe est éleveuse à Couret près d'Aspet, depuis 2018. Jeune agricultrice de 32 ans, elle a repris l'exploitation familiale pour faire de l'élevage bovins viande en bio. Soucieuse de développer son projet agricole, elle a entrepris la construction d'un bâtiment d'élevage avec des panneaux photovoltaïque pour pouvoir le financer.

"TRANSFORMATION DE CÉRÉALES EN BOISSON VÉGÉTALE"

Mercredi 22 novembre chez Johanna Daran à la ferme de la Barthe au Fousseret.

Johanna Daran est installée sur une ferme familiale où sont produits céréales et protéagineux bio. Elle réalise ses boissons intégralement à la ferme, du semis des graines jusqu'à l'embouteillage. Tous les ingrédients des boissons sont bio, 100% naturels et sans conservateurs.

Pour en savoir plus sur ces visites et vous y inscrire, rendez-vous sur notre site web :

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

Ou contactez votre conseiller de secteur.



Le 1er petit-déjeuner s'est déroulé chez Benoit et Jérôme Dal, au GAEC du Colombier, le 25 septembre, sur la thématique des cultures spécialisées et la gestion de l'eau. En présence des élus : Sébastien Albouy, Marie-Blandine Doazan et Marie-Thérèse Lacourt.

Entreprise Individuelle : une nouvelle mention obligatoire à porter sur vos documents

La loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante a créé un statut unique pour l'entrepreneur individuel et a supprimé le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL). Elle est entrée en vigueur à compter du 15 mai 2022 pour toute création d'entreprise individuelle.

L'avantage principal du nouveau statut de l'entreprise individuelle réside dans le fait que le patrimoine personnel de l'entrepreneur devient par défaut insaisissable par les créanciers professionnels, alors qu'avant seule la résidence principale était protégée. Seuls les éléments nécessaires à l'activité professionnelle de l'entrepreneur peuvent donc aujourd'hui être saisis en cas de défaillance professionnelle. La séparation des patrimoines s'effectue automatiquement, sans démarche administrative ou information des créanciers.

Pour les entreprises individuelles créées avant l'entrée en vigueur de la loi, la dissociation des patrimoines personnel et professionnel ne s'applique qu'aux nouvelles créances nées après le **15 mai 2022**.

Cette loi a été complétée par un décret 2022-725 du 28 avril 2022 qui a instauré l'obligation d'une nouvelle mention obligatoire à inscrire sur les documents commerciaux, dont les factures.

La nouvelle mention obligatoire concerne ainsi la dénomination utilisée pour l'activité professionnelle. Le nom d'usage doit désormais être précédé ou suivi de la mention «**entrepreneur individuel**» ou des initiales «**EI**».

Les documents concernés sont nécessairement émis par l'entreprise et liés à la relation commerciale qu'elle entretient avec ses clients ou partenaires tels que les contrats et CGV, les

courriers de correspondances, les bons de commande et les devis, les bons de livraison, les tarifs et documents publicitaires, les factures, les récépissés, etc.

Chaque compte bancaire dédié à l'activité professionnelle doit également contenir la dénomination dans son intitulé (bien vérifier que la mention ait été insérée sur les relevés bancaires en cas de demande à la banque).

En cas d'absence de l'une de ces mentions obligatoires, le contrevenant s'expose à une amende prévue pour les contraventions de 4e classe, soit un montant pouvant aller jusqu'à 750 €. Le plus gênant est surtout que l'absence de cette mention ouvre le droit pour les créanciers de saisir à nouveau le patrimoine personnel de l'entrepreneur.

La Chambre d'agriculture propose une formation sur les règles du statut du fermage et les relations entre Propriétaires et Preneurs. Prenez rendez-vous avec Loïc LEROUX pour en discuter et vous inscrire.

Contact : Formalités des entreprises
Tél : 05 61 10 43 36

Mouvement d'équipe



Marie CAUSSE a rejoint l'équipe en tant que conseillère agricole. Elle est basée à Grenade et dépend de l'agence Nord toulousain. Ce poste a été créé pour renforcer l'équipe des conseillers de proximité.



Cristiana CARNEIRO, gestionnaire comptable et administratif, a rejoint le service comptabilité, elle est basée à Toulouse.



Julien FABRY, conseiller agricole, est basé à Saint-Gaudens, dépend de l'agence du Comminges et remplace de Laurent BAJARD.



Leslie Delevers, conseillère viticulture, rejoint l'équipe en remplacement de Camille Maza. Elle est basée à Fronton.

ERRATUM

Yohann Baraduc : conseiller agricole rattaché à l'agence du Sud Toulousain couvre le secteur de Montesquieu-Volvestre, Rieux-Volvestre, Carbone et Cintegabelle.

Benoit Cantaloube est conseiller agricole basé à Muret. Suite à un redécoupage des secteurs, il couvre désormais le canton de Cazères. Vous souhaitez connaître votre conseiller de proximité, rendez-vous sur notre site.



Sébastien Vincini

Président
du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

La crise écologique que nous traversons, ainsi que les nouvelles attentes des consommateurs, nécessitent une adaptation des pratiques professionnelles de la part des agricultrices et des agriculteurs. Ils mettent en place cet effort, avec le soutien des 27 conseillers agro-environnement de la collectivité. Leur but est de répondre concrètement aux évolutions économiques, sociales et aux changements des modes de vie.

Le 1^{er} forum Circuits courts, qui se tiendra au Pavillon République du Conseil départemental de la Haute-Garonne en novembre prochain, entre dans cette logique.

Les agriculteurs haut-garonnais souhaitant se lancer dans la vente directe ou commercialiser leurs produits dans des circuits courts trouveront des réponses à leurs interrogations lors des ateliers organisés par nos conseillers agro-environnement et les partenaires du Conseil départemental. Ils pourront également recueillir des conseils et des retours d'expériences lors des échanges avec des professionnels ayant déjà mené à bien leur projet. Cette démarche de qualité et d'ouverture se retrouve dans les Journées agricoles du Volvestre, auxquelles le Département a été associé. Manifestation incontournable, elle permet à des milliers de visiteurs de découvrir le savoir-faire de nos éleveurs haut-garonnais.

Ces événements démontrent tout l'engagement du Département dans une politique agricole responsable et toujours plus respectueuse de l'environnement, adaptée aux attentes des agriculteurs du territoire et des citoyens haut-garonnais-e-s.

Retour sur les Journées Agricoles du Volvestre 15 > 17 septembre 2023

Organisée à Montesquieu-Volvestre par l'Association des Concours Agricoles (ACAMV), cette foire est un événement d'ampleur du monde rural et agricole.

Outre les animations/stands valorisant les autres acteurs de nos territoires ruraux, les JAV 2023 ont été structurées autour de pôles agricoles : bovins, ovins, équins, canins, aviculture, bois, matériel agricole et, spécialement pour 2023, « L'eau dans tous ses états ».

ZOOM SUR LES ANIMATIONS construites en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne

• Sur le Pôle exceptionnel « L'Eau dans tous ses états »,

Sensibilisation sur les enjeux « Eau » dans le contexte de changement climatique avec une Conférence « Rencontre autour de la Gestion de l'Eau ».

Intervention et échanges sur le « Projet de Territoire Garonne Amont » (PTGA) par M. Jean-Michel FABRE, vice-président en charge du dossier « Eau » et RESEAU 31 et présentation des actions agricoles et de la compétence Eau du Département et lien avec les missions « Eau » de notre laboratoire.

Une exposition « Au fil de l'eau » ainsi qu'une mallette pédagogique interactive étaient mises à disposition par Haute-Garonne Environnement.

• Sur le stand « eau et sol » du Conseil départemental, au pôle « matériel agricole »,

Valorisation d'actions autour de l'irrigation durable, de la lutte contre l'érosion et de l'eau en élevage.

Actions agricoles du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA), capacité de rétention en eau des sols, évaluation de la bonne dose d'irrigation, diagnostic agro-écologique de l'irrigation en grandes cultures...certains de ces outils étant co-construits avec la Chambre d'Agriculture 31. Démonstrations compteur d'eau, eau d'abreuvement et analyses de sols.

Table-ronde « Transition agro-écologique en élevage équin » en partenariat avec le pôle Equin.



• Sur le stand institutionnel du Conseil départemental, au pôle « bovins »,

Accompagnement proposé par le réseau des conseillers agro-environnement et présentation des analyses du laboratoire départemental (en vétérinaire, en Eau et Sol).

• Sur le pôle « ovins »,

Animations diverses : pour les scolaires le vendredi, « Chiens du troupeau »...

Présentation des races et des SIQO de la filière (dont la valorisation de l'IGP agneaux des Pyrénées).

Présentation des prestations vétérinaires du laboratoire départemental.

Rendez-vous à ne pas manquer : Forum « Circuits Courts » le 7 novembre 2023, à l'Hôtel du Département (Toulouse)

**Vous souhaitez développer
la commercialisation en vente directe
sur votre exploitation ?**

**Diversifier vos activités ? Vous former
à la communication pour mieux vendre
vos produits ? Rencontrer des agriculteurs
déjà impliqués dans cette démarche ?**

[DirectFermiers31.fr](https://www.directfermiers31.fr)

L'objectif de cette journée organisée par le Conseil départemental, avec les partenaires de DirectFermiers31 (Chambre

d'agriculture 31, CIVAM 31, Bio-Ariège Garonne, Haute-Garonne Tourisme) est de réunir les acteurs compétents autour de tous les agriculteurs qui souhaitent développer la commercialisation en circuits courts et/ou la vente directe, optimiser leur logistique, ouvrir de nouveaux canaux de commercialisations ou diversifier leurs activités sur leur exploitation.

L'ensemble des agriculteurs de la Haute-Garonne est invité à participer à ce forum pour vous permettre de trouver des solutions en matière de logistique, de communication,

d'organisation, mais également concernant les débouchés commerciaux en vente directe et/ou circuits courts, que vous soyez déjà acteurs dans cette démarche ou juste porteurs de projets.

Pour plus d'informations : **Mathilde LOSEGO**
05 34 33 38 09 ou **07 85 61 06 31**
mathilde.losego@cd31.fr



**Agir
avec vous !**



TRAVAILLER ENSEMBLE POUR ACCOMPAGNER AU MIEUX LES AGRICULTEURS FRAGILISÉS

Crises économiques, crises sanitaires, instabilité des revenus, problèmes de santé ou personnels, les difficultés que rencontrent les agriculteurs sont de plus en plus fréquentes et diverses. Face à ce constat, la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental agissent en déployant une série d'outils complémentaires adaptés aux besoins des agriculteurs fragilisés. Ces actions s'intègrent dans la feuille de route interministérielle de prévention du mal-être en agriculture, dont la coordination en Haute-Garonne a été confiée par le préfet à la MSA et à la Chambre d'agriculture.



DES NOUVEAUX OUTILS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Gérée par la Chambre d'agriculture, une **plateforme téléphonique** permet de signaler une situation de fragilité par l'agriculteur lui-même ou par une personne de son entourage personnel ou professionnel. Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h, elle est joignable au 05 61 10 43 00.

Les conseillers agricoles proposent aux agriculteurs de réaliser un audit global de l'exploitation pour identifier les causes des difficultés. Par la suite, la Chambre d'agriculture peut organiser une **Cellule Réagir** dans laquelle sont conviés l'agriculteur et les partenaires de l'exploitation afin de proposer les solutions les plus adaptées, en vue d'améliorer la situation. Côté Conseil départemental, les conseillers agroenvironnement peuvent aussi être invités ou proposer ces tables rondes, en lien avec le suivi global des situations, en transversalité avec ses directions du Social et les Maisons de Proximité. Un flyer présentant les aides et contacts du Département sera bientôt disponible.

Depuis le début de l'année, le Département a engagé un travail expérimental sur le non-recours aux prestations à destination de certains publics dont les agriculteurs (**Territoire Zéro Non Recours**). Menée en co-construction avec les acteurs associatifs et institutionnels dont la Chambre d'agriculture, cette démarche a permis l'élaboration de nouveaux outils d'information : création de guides pédagogiques, d'une carte par secteur et de mobiliers pour informer les bénéficiaires sur les lieux de vie, en dehors des sites administratifs habituels. La Haute-Garonne a été retenue pour mener l'expérimentation pendant trois ans.



LES PARTENAIRES AGRICOLES, ACTEURS DE LA DÉTECTION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le 7 septembre dernier, la Chambre d'agriculture et la MSA ont présidé le premier **Comité Stratégique de l'Agriculture Fragilisée**. L'objectif du COSAF est d'échanger et de proposer des actions collectives avec les différents partenaires en lien avec le monde agricole dont le Conseil départemental. Ainsi, cette nouvelle instance répond à la feuille de route interministérielle pour la prévention du mal-être en agriculture, cela concerne les agriculteurs ainsi que les salariés.

En parallèle, la Chambre d'agriculture élabore un **livret recensant les acteurs de l'accompagnement des agriculteurs fragilisés** avec leurs leviers d'actions. Ce document servira aux acteurs de terrain pour répondre aux interrogations des agriculteurs. Les actions menées par le Conseil départemental y sont présentées.

Contacts :

- **Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :**

Céline GAUTHIER, conseillère installation : Tél : 05 61 10 42 87

celine.gauthier@haute-garonne.chambagri.fr

Antoine THERSIQUEL, conseiller installation - transmission et agriculteurs

fragilisés : Tél : 06 73 86 31 90

antoine.thersiquel@haute-garonne.chambagri.fr

- **Conseil Départemental de la Haute-Garonne :**

Cécile RUAU, référente Social à la DAE (cheffe d'équipe Action Territoriale

secteur Comminges) :

Tél : 06 14 95 72 96

PORTRAIT

LES EUPHORBES AU JARDIN, UNE FERME FLORALE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT



La ferme florale de Sandrine Boudot est installée à Castelnau d'Estrétefonds sur des parcelles, situées à côté de sa maison, restées longtemps en friche. Elle produit des fleurs coupées de saison en plein champ et en agriculture biologique. Aujourd'hui, ces parcelles revivent grâce à la culture des fleurs, chères à son cœur, car elles ont parfumé toute son enfance dans le jardin de sa grand-mère. Elle cultive rosiers, arbustes, plantes annuelles et beaucoup de plantes vivaces, sa passion.

Sandrine a démarré son projet de floriculture en mars 2022. De formation paysagiste conceptrice, elle travaille en libéral depuis 23 ans et mène désormais les deux activités en même temps. Elle produit ses fleurs sur 0.5 ha avec le projet de s'agrandir sur 1 ha.

Le végétal fait partie de son ADN car ses grands-parents étaient pépiniéristes et ils lui ont donné l'amour du végétal.

« J'ai nourri mon projet grâce à l'accompagnement de la Chambre »

Ce projet qu'elle nourrissait au fond d'elle, a pris forme après la période du Covid, moment pendant lequel elle a pu murir son idée d'une ferme florale respectueuse de l'environnement.

Pour l'accompagner dans ce projet, elle a fait appel à la Chambre d'agriculture et a suivi le Parcours Installation. Sandrine a été accompagnée par plusieurs conseillers de la Chambre et notamment sur la partie économique avec Nicolas Planes et Marianne Berges sur les circuits de vente.

100% en vente directe

Sandrine commercialise l'intégralité des ses fleurs coupées en vente directe. Elle a fait le choix d'être présente sur Instagram pour promouvoir ses créations et montrer son savoir-faire. Elle confectionne des bouquets pour toutes les occasions, savant mélange de roses gracieuses, fleurs champêtres et sauvages mais aussi herbes folles car c'est ainsi qu'elle les aime.

Et en hiver, les fleurs fraîches qui ont soigneusement été séchées sont assemblées sous formes de bouquets et de couronnes.

Ses clients peuvent acheter ses fleurs soit à sa ferme soit sur des marchés. Elle est d'ailleurs présente à Ramonville (mercredi matin et samedi matin), à Castanet (vendredi après-midi) et à Toulouse au Square De Gaulle (mardi matin).

L'adhésion au Collectif de la Fleur Française

Motivée et très engagée, Sandrine a conçu son projet dans une démarche vertueuse pour l'environnement. Elle rappelle qu'aujourd'hui « 80% des fleurs utilisées en France sont importées. Les modes de production des fleurs étrangères sont difficilement traçables, qu'il s'agisse des



Sabine Boudot

conditions de travail ou de l'emploi d'intrants. »

C'est pour cela qu'elle a souhaité intégrer le Collectif de la Fleur Française, une association au service de la fleur locale et de saison. C'est un réseau qui a vocation à soutenir une agriculture plus responsable et à faire évoluer les pratiques de consommation. Ce collectif l'a notamment aidée sur les aspects techniques via un forum de discussion et l'a aidée à se faire connaître grâce à l'annuaire des producteurs et des fleuristes. Les fleuristes issus de cet annuaire s'engagent notamment à revendre 50% de leurs fleurs issues du Collectif (fleurs locales et de saison). Actuellement, il y a 10 producteurs sur le département dont les 3/4 se sont installés en 2023.

Les projets de développement

Après plus d'un an d'existence, Sandrine a le souhait d'agrandir la surface cultivable de sa ferme. Elle souhaite également construire un petit hangar pour stocker le matériel et installer un point d'accueil pour la vente directe. Elle pourra ainsi mieux accueillir clients et visiteurs. La concrétisation et l'aboutissement de ce projet n'aurait pas pu se faire sans l'aide et le soutien de ses parents mais surtout de son compagnon.

Pour en savoir plus sur le Collectif de la Fleur Française: www.collectifdelafleurfrancaise.com



Contact :

Bertrand Delmas : conseiller de proximité - Tél : 06 85 53 74 35
bertrand.delmas@haute-garonne.chambagri.fr